



**HAL**  
open science

## **CERDAC - Centre d'études et de recherches en droit des affaires et des contrats**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDAC - Centre d'études et de recherches en droit des affaires et des contrats. 2010, Université Bordeaux 4. hceres-02032338

**HAL Id: hceres-02032338**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032338v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :  
CERDAC (EA 4191)  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université de Bordeaux 4

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :  
CERDAC (EA 4191)  
sous tutelle des établissements et  
organismes :  
Université de Bordeaux 4

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



## Unité

Nom de l'unité : CERDAC

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 4191

Nom du directeur : M. Bernard SAINTOURENS

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard TEYSSIER

Experts :

M. Claude BLUMANN, université Paris 2

M., Jean-Claude HALLOUIN, université de Poitiers

Mme Corinne TEIXERA-LEVELEUX, université d'Orléans

M. Francis MESSNER, université de Starsbourg

M Guillaume DRAGO, université de Paris 2

M. Frédéric ST ASIAK, université de Nancy 2

M. Christian VALLAR, université de Nice

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Loïc GRARD, Vice-président, Université Bordeaux 4



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite:

23 novembre 2009

La visite a comporté deux temps :

- Rencontre avec les membres du CERDAC au nom desquels s'exprimait le Professeur Saintourens ;
- Rencontre avec des doctorants rattachés au CERDAC.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

- Historique : le CERDAC a été créé en 2001 ; il a succédé au Centre d'études et de recherches en droit des contrats.
- Localisation géographique : Université Bordeaux IV, Pessac (Gironde)
- Domaine : droit des affaires et des contrats.

- Equipe de Direction :

Le CERDAC est dirigé par M. Saintourens.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	21	20
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	3	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1	1
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	33	36
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	10



## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global:

Le CERDAC est une équipe dont la qualité doit être particulièrement soulignée. Il rassemble des universitaires de grand renom dont la production scientifique est extrêmement riche, que soit considérée sa quantité ou la finesse et la profondeur des analyses développées. Le CERDAC manifeste dynamisme et cohérence.

- Points forts et opportunités :

- Des enseignants-chercheurs de réputation nationale.
- Un champ d'études en renouvellement permanent.
- La capacité scientifique à traiter à un niveau pertinent l'ensemble des thèmes majeurs du droit des affaires et des contrats.

- Points à améliorer et risques :

Renforcer les coopérations avec les partenaires économiques afin, notamment, de faciliter la conclusion de conventions Cifre.

- Recommandations au directeur de l'unité :

- Renforcer les liens du CERDAC avec les acteurs de la vie économique.
- Développer le volet international de l'activité du CERDAC.

- Données de production :

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	14
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	0.66
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	16
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



### 3 • Appréciations détaillées

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
  - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Le CERDAC conduit, collectivement ou à travers l'activité individuelle de ses membres, des travaux sur des questions qui sont au cœur de l'actualité juridique (ex. : droit européen des contrats, fiducie) ou sont peu explorées par la doctrine universitaire (ex. : fiscalité des entreprises). Les recherches menées connaissent de multiples traductions ; elles contribuent, entre autres, à alimenter des travaux d'expertise réalisés au profit du Ministère de la Justice.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Sur les quatre dernières années, 430 publications sont recensées. Nombre d'entre elles ont pour support des revues de premier rang. Le nombre de soutenances de thèse (16 en quatre ans) rapporté au nombre de doctorants actuellement inscrits (36) est fort satisfaisant.

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :

Le CERDAC a participé ou participe à plusieurs programmes de coopération internationale eux-mêmes à l'origine de travaux de qualité portés, par le jeu des publications, à la connaissance de tous.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :
  - Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Le rayonnement du CERDAC se mesure notamment à travers le nombre élevé de chroniques régulières confiées à certains de ses membres dans des revues de premier rang. Les membres du CERDAC sont, en outre, régulièrement appelés à intervenir dans des colloques.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Le CERDAC attire un flux régulier de doctorants.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Le CERDAC a une forte capacité à obtenir des financements externes. Elle pourrait être encore plus utilisée qu'elle ne l'est.

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Le CERDAC participe régulièrement à des programmes nationaux, européens ou internationaux. Sur le plan international sa capacité d'action n'est pas totalement utilisée.



- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

La valorisation des recherches est réalisée grâce à une très active politique de publication. Contribue à cette valorisation l'organisation régulière de colloques ou journées d'études.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:
  - Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

Le CERDAC constitue une équipe particulièrement cohérente dont la gouvernance répond parfaitement aux critères d'efficacité qui doivent guider la conduite d'un groupe de recherche.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Les initiatives prises en vue d'accroître la visibilité du CERDAC ont produit des résultats substantiels ainsi qu'en témoigne la forte présence de ses membres dans des manifestations scientifiques d'ampleur nationale ou internationale.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

L'implication des membres du CERDAC dans les activités d'enseignement est particulièrement remarquable puisqu'ils assurent la direction de neuf Masters ou spécialités de Master.

- Appréciation sur le projet :
  - Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Le projet scientifique du CERDAC pour la période à venir complète, prolonge, diversifie ou amplifie des axes de recherche déjà retenus au cours des années écoulées. Le choix est judicieux tant les thèmes abordés comportent encore de forts potentiels de développement, qu'il s'agisse du droit européen et comparé des contrats, des thématiques empruntées au droit des entreprises en difficulté, au droit des sûretés ou au droit fiscal ou des réflexions qu'appelle le « droit de l'investissement intellectuel ».

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Les moyens dont dispose le CERDAC sont affectés et gérés de manière satisfaisante. Rien ne permet de penser qu'il en ira différemment dans les années à venir.

- Originalité et prise de risques :

Les thèmes choisis permettent souvent au CERDAC de bâtir une réelle identité scientifique, les questions retenues manifestant la volonté de traiter des volets du droit des affaires qui ne sont pas parmi les plus explorés. Les recherches intéressantes la fiscalité des entreprises en offrent illustration.

- Conclusion :
  - Avis :

Le CERDAC constitue une équipe dont l'efficacité scientifique atteint un niveau particulièrement élevé grâce à la rigueur, l'ampleur et la qualité des travaux de recherche réalisés.



– Points forts et opportunités :

- Des thèmes de recherche particulièrement bien choisis.
- Une forte présence dans les réseaux scientifiques du droit des affaires et du droit des contrats.

– Points à améliorer et risques :

Une coopération renforcée avec les acteurs de la vie économique serait la bienvenue.

– Recommandations :

- Renforcer les liens avec les acteurs de la vie économique.
- Renforcer les coopérations internationales.

### Centre d'études et de recherches en droit des affaires et des contrats (CERDAC)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A+	A+	A+	A	A



Centre d'études et de recherches en droit des affaires  
et des contrats (C.E.R.D.A.C.)

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU  
BORDEAUX IV

*Bernard SAINTOURENS,*  
*Professeur*  
*Directeur du C.E.R.D.A.C.*

## **CERDAC (EA 4191)**

### **Éléments de réponse au rapport d'évaluation AERES**

1. A propos de la recommandation relative au renforcement des liens avec les acteurs de la vie économique.

Le centre de recherche est tout à fait en phase avec la recommandation exprimée et s'est déjà engagé en ce sens. Pour l'année 2009/2010, deux nouveaux contrats CIFRE ont été signés pour la réalisation de thèses de doctorat en lien étroit avec les acteurs de la vie économique.

Des actions communes (séminaires, colloques) avec des partenaires professionnels sont également engagées pour 2010 et seront développées dans l'avenir.

2. A propos de la recommandation relative au renforcement des coopérations internationales.

Le centre de recherche s'inscrit volontiers dans une telle orientation. L'organisation systématique des « Journées Franco-allemandes » accentuera les liens existants (pour 2010 : Colloque sur la proposition de la directive relative aux droits des consommateurs, avec la participation d'universitaires de Würzburg, Vienne, Montréal et Oran). En outre, l'accueil au CERDAC de chercheurs étrangers pour de courts ou moyens séjours sera développé (pour 2010, invitations engagées pour des chercheurs en provenance d'Espagne, de Côte d'Ivoire, d'Algérie, du Royaume-Uni). L'accentuation de cette ouverture internationale suppose toutefois une extension des locaux affectés au centre de recherche afin de pouvoir accueillir les chercheurs étrangers dans de bonnes conditions.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> mars 2010

**Bernard SAINTOURENS**  
*Professeur à l'Université Montesquieu Bordeaux IV*  
*Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches*  
*en Droit des Affaires*  
*et des Contrats (C.E.R.D.A.C.)*

**Bernard SAINTOURENS**



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU  
BORDEAUX IV

Pessac, le 4 mars 2010

**Loïc GRARD**

*Vice-président chargé de la Recherche*

*Affaire suivie par : Cécile GIRARD*

*Téléphone : 05 56 84 25 61*

*Télécopie : 05 56 84 40 63*

[cecile.girard@u-bordeaux4.fr](mailto:cecile.girard@u-bordeaux4.fr)

**Monsieur Jean-François DHAINAUT**  
**Président de l'AERES**  
**20, rue de Vincennes**  
**75002 PARIS**

**Objet : Réponse de l'Université au rapport d'expertise AERES du Centre d' Etudes et de Recherches en Droit des Affaires et des Contrats (CERDAC – EA 4191)**

Monsieur le Président,

L'Université s'associe en tout point à la réponse donnée par la direction du CERDAC au rapport du comité d'expertise de l'AERES.

Un effort sera consenti pour aider le CERDAC dans son ouverture à des activités internationales de recherche.

Cette unité de recherche prolongera son activité à partir de 2011 sous une nouvelle dénomination : Institut du Droit des Affaires et du Patrimoine (IDAP).

Vous confirmant que le CERDAC s'inscrit parmi les priorités scientifiques de l'établissement, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Loïc GRARD  
Professeur de droit public  
Vice-Président chargé de la Recherche

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Avenue Léon Duguit - 33608 Pessac - téléphone 33 (0)5 56 84 29 94 - télécopie 33 (0)5 56 84 40 53  
e-mail : [loic.grard@u-bordeaux4.fr](mailto:loic.grard@u-bordeaux4.fr)